

Raccordement tout à l'égout

Par gault rene, le 07/07/2009 à 19:28

Bonjour,

J'aimerais savoir si la taxe pour le raccordement pour le tout à l'égout est à payer par des propriétaires qui sont déja installé (depuis 8 ans avec une fosse septique)ou si cette taxe est applicable que aux nouveaux propriétaire,car la mairie m'envoie une facture pour le raccordement de 660€ alors que les travaux ne sont même pas fini et que je ne peux donc pas encore bénéficié de ce raccordement.

Merci de vos réponses